

fence de la liberté, qui ne consiste que dans la jouissance paisible & certaine de sa fortune, de ses propriétés, de son état, sous la sauve-garde des loix, fut défigurée aux yeux du Peuple. On lui fit désirer l'indépendance de l'homme isolé de toute société, qui n'a de conseil que son goût, de maître que sa volonté, de devoir que son bonheur. Quiconque passe de cet état à celui de membre d'une société civile, achète le partage des privilèges dont elle jouit, par un échange indispensable : il sacrifie l'indépendance de la liberté naturelle à la sûreté de sa vie, de sa personne & de ses biens dont on lui répond. Cette sûreté est l'indemnité de la liberté absolue à laquelle on renonce ; on n'en jouit souverainement que dans la solitude ; on en est privé nécessairement parmi des hommes soumis par convention à l'empire des loix : ces loix gouvernent, l'homme est gouverné. Tel est l'ordre des sociétés, trop bien établi pour être susceptible de changement. Les Tribuns ne l'ignoroient pas ; mais plus ils reculoient les bornes de cette liberté chimérique, plus ils voïoient croître le culte enthousiaste que devoient lui rendre les Romains. On n'avoit pas encore senti cette vérité profonde, développée par Mr. le Président de Montesquieu * : *Les Dicux qui ont accordé à la plupart des hommes une lâche ambition, ont attaché à la liberté presque autant de malheurs qu'à la servitude.* „

Dialogue
de Sylla.

Aux fausses notions de la liberté, l'Auteur